



Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :
 - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
 - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier;
 - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux¹ après avoir :
 - adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>);
 - affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt;
 - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :
 - dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
 - dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

1 Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie)

Cachet de la mairie :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° 0451552020013

déposée à la mairie le : 04/03/2020

par : SAS LES 3 DÔMES - M. FRISSARD Sylvain

fera l'objet d'un permis tacite² à défaut de réponse de l'administration trois mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.



Le Maire,
Christian BOULEAU

2 Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

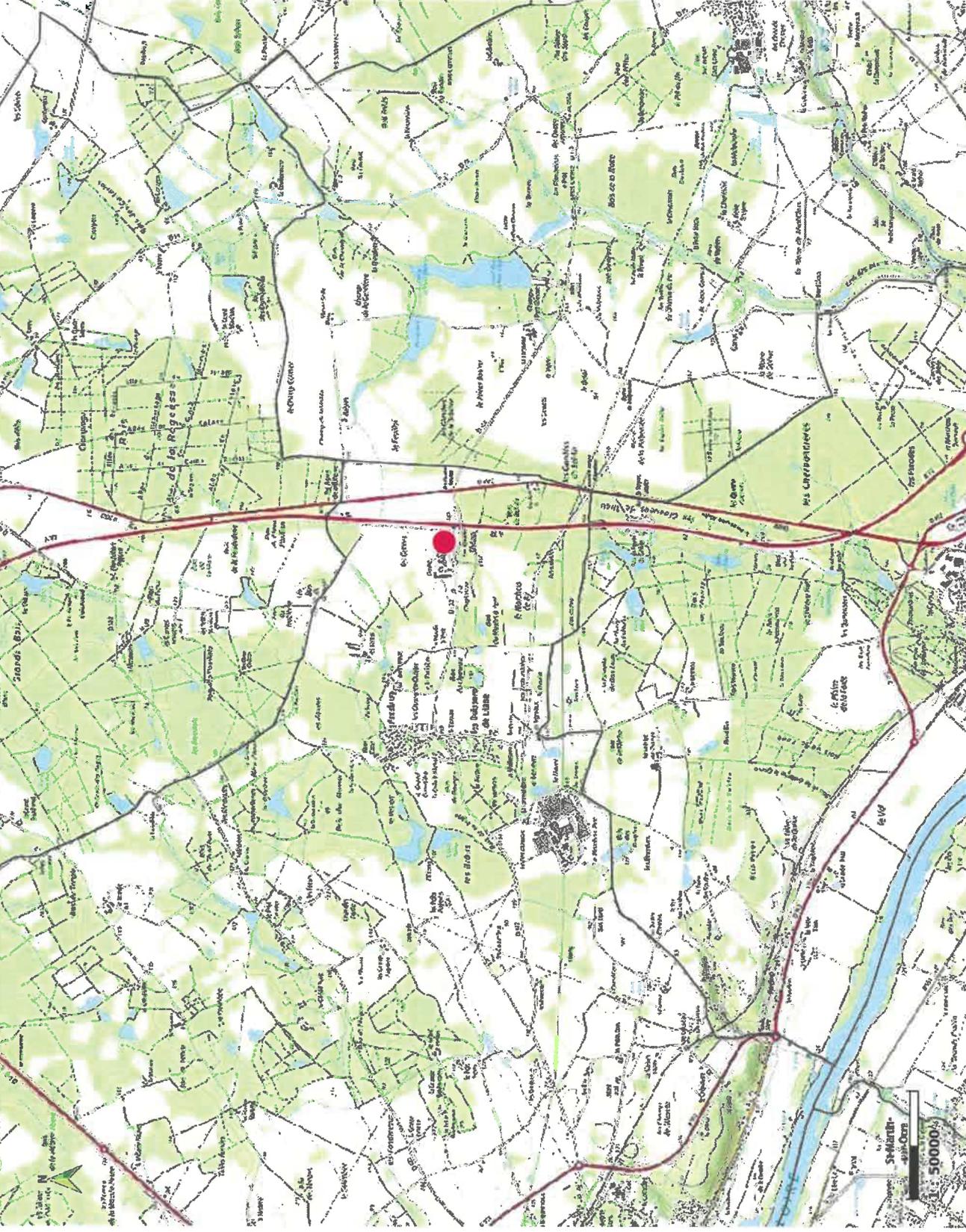
— Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

Plan de situation du site

SAS LES 3 DÔMES



Auteur : CA45, BARON Sébastien
Date : 19/12/2019

© IGN-SCAN 2582016, IGN-BDTopo08, BD CARTOO

SAS Les 3 Dômes
La Tortillerie
45 250 OUZOUER SUR TREZEE

Préfecture du Loiret
DDPP
Service Sécurité de l'Environnement Industriel
181 rue de Bourgogne
45042 ORLEANS Cedex 1

Objet : demande de dérogation d'échelle

Orléans, le 18 décembre 2019

Madame, Monsieur,

Je soussigné, François GIRARD membre de la SAS Les 3 Dômes, souhaite construire une unité de méthanisation sur le site Les Gâtines sur la commune de GIEN.

L'élaboration de mon dossier nécessite la réalisation de plans du site et notamment un plan d'ensemble à l'échelle 1/200 au minimum, indiquant les installations projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions jusqu'à 35 m de celles-ci.

Par ce courrier, **nous demandons une dérogation à l'échelle afin de pouvoir utiliser une échelle au 1/2000 plutôt qu'une échelle au 1/200**. Un plan à une échelle 1/200 ne nous permet pas d'avoir l'ensemble du site sur un seul et même plan.

En espérant que notre demande aboutisse favorablement.

N'hésitez pas à me joindre pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

SAS Les 3 Dômes

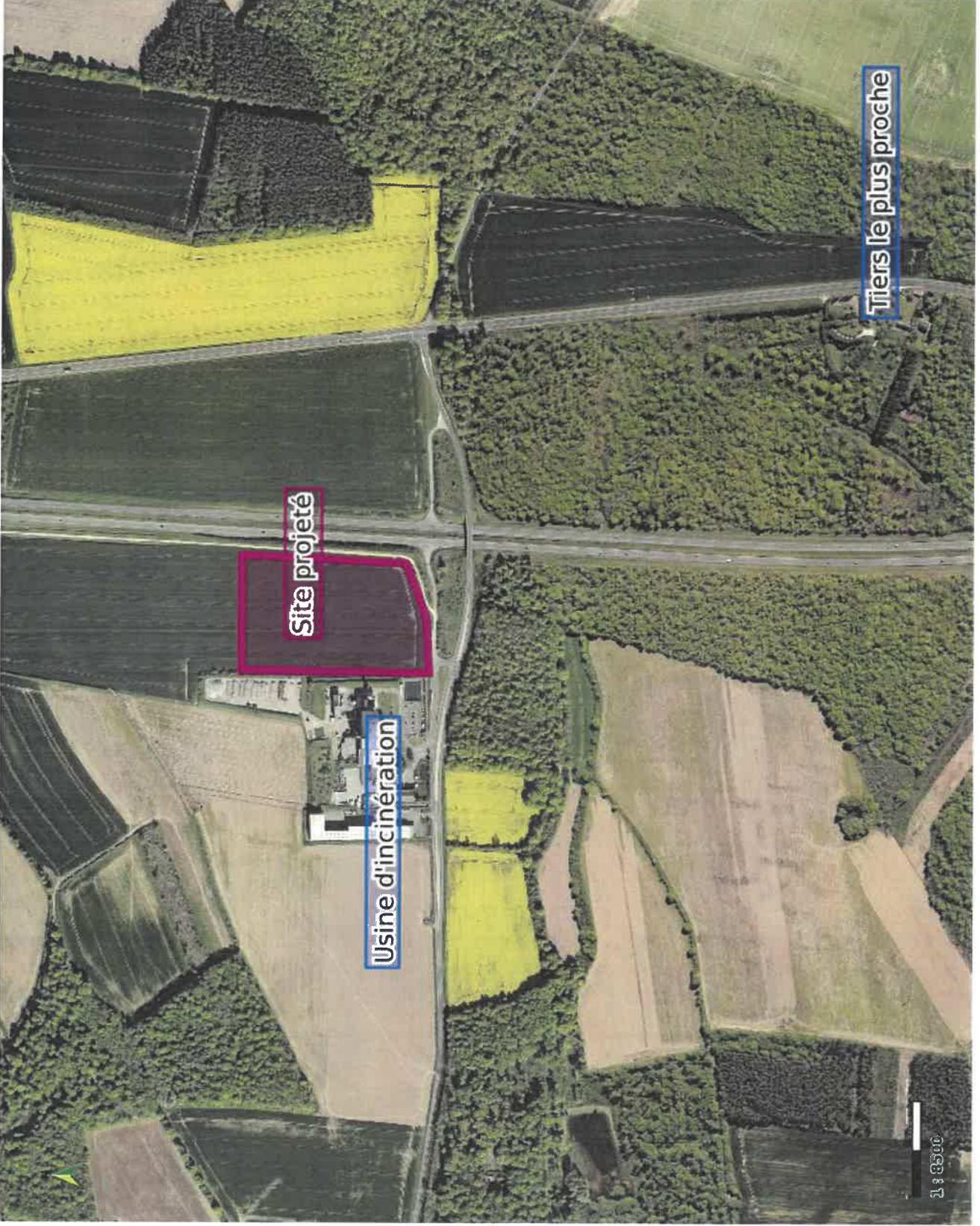


Plan du site

SAS LES 3 DOMES



□ Département
□ Commune



Auteur : CA45, BARON Sébastien
Date : 19/12/2019

© IGN-BD ORTHO® 50 cm, IGN-BD TOPO®, BD CARTO®

PERMIS DE CONSTRUIRE

CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE METHANISATION

LIEU DES TRAVAUX

Les Gâtines
45 500 GIEN

Parcelles:

Section 000 A - Parcelle 364

MAITRE D'OUVRAGE

SAS LES 3 DOMES

La Tortillerie - 45 250 OUZOUEUR-SUR-TREZEE

ARCHITECTE

Aude de LESQUEN - Architecte DPLG

11 rue de la mairie - 35 120 Dol de Bretagne

Inscrit à l'Ordre des Architectes de Bretagne sous le n° 071644



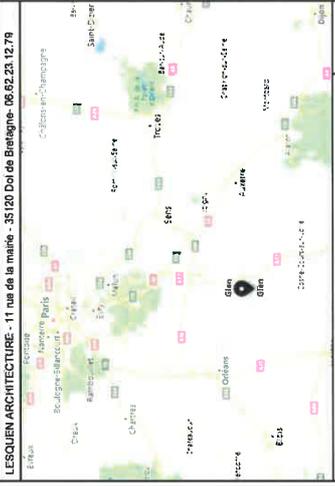
MAITRE D'OEUVRE

NASKEO

52 rue Paul Vaillant Couturier
92240 MALAKOFF



UNITE DE METHANISATION
SAS LES 3 DOMES - Les Gâtines - 45 500 GIEN



Le projet se situera sur la parcelle n° 364 de la section cadastrale A.

Cette parcelle possède une surface totale de 49 474 m².

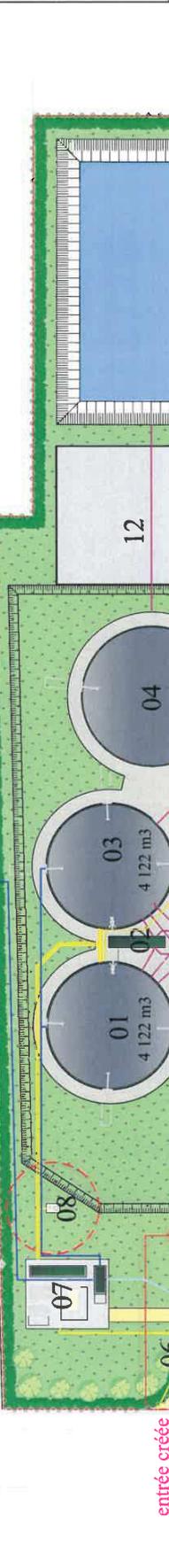
Aude de Lesquen
DPLG n° 071444
11 rue de la mairie
35 130 DOLE DE BRETAGNE



Les plans réalisés ne peuvent en aucun cas être considérés comme plan d'exécution. Les cotes de niveaux de terrain et les cotes de construction ne sont qu'indicatives, la réalisation des projets nécessitant une étude spécialisée sous la responsabilité des entrepreneurs.



Légende des réseaux
 Electricité: raccordement au Transformateur
 Effluent: raccordement au réseau
 Eau chaude: rec. depuis le centre d'inondation
 Eau pluviales: Récupération par bassin EP
 Eaux usées: traitées par assainissement autonome
 Effluents
 Réseaux
 Réseaux



Aude de Lesquen
 DPLG n° 071644
 11 rue de la maille
 35120 DOL DE BRETAGNE



SURFACES:
 Surface du terrain: 49 474 m²
 Surface végétalisée: 19 674 m²
 Surface aère et couvert: 21 031,7 m²
 Emprise au sol projet: 21277,12 m²

ELEMENTS DU PROGRAMME:
 01 - Digesteur
 02 - Conteneur de process
 03 - Digesteur
 04 - Cuve de stockage de digestat liquide
 05 - Cuve de stockage de digestat liquide
 06 - Poste d'injection
 07 - Dalle et conteneur d'épuration
 08 - Tonçere de sécurité
 09 - Local social
 10 - Préfosse pour intrants liquide
 11 - Trémies d'insertion
 12 - Silo de digestat solide
 13 - Pont à bascule
 14 - Bassin de récupération
 15 - Plateforme de stockage des intrants volatiles
 16 - Plateforme de stockage couvert
 17 - Transformateur

LEGENDE:
 Espace engazonné
 Espace stabilisé
 Dalle béton
 Clôture

DEPARTEMENTALE 122
 VOIE COMMUNALE
 AUTOROUTE A 77
 entrée créée du site
 entrée créée du site



ELEMENTS DU PROGRAMME:

- 01 - Digesteur
- 02 - Conteneur de process
- 03 - Digesteur
- 04 - Cuve de stockage de digestat liquide
- 05 - Lagune de stockage de digestat liquide
- 06 - Pense d'injection
- 07 - Dalle et conteneur d'opération
- 08 - Torçère de sécurité
- 09 - Local social
- 10 - Préfosse pour intrants liquide
- 11 - Tréennes d'insertion
- 12 - Silo de digestat solide
- 13 - Pont à bascule
- 14 - Bassin de récupération
- 15 - Plateforme de stockage des intrants solides
- 16 - Plateforme de stockage couverte
- 17 - Transformateur

SURFACES:

- Surface du terrain : 49 474 m²
- Surface végétalisées : 19 874 m²
- Surface obs et couvert : 21 431,17 m²
- Emprise au sol projet : 21 277,12 m²

LEGENDE:

- Espaces engazonnés
- Espace stabilisé
- Dalle béton
- Clôture

VOIE COMMUNALE

AUTOROUTE A 77

entrée créée du site

entrée créée du site

04

NOTICE PAYSAGERE DU PROJET D'UNITE DE METHANISATION

Présentation du terrain :

La SAS LES 3 DOMES a pour projet d'implanter une unité de méthanisation au lieu-dit "Les Gâtines", sur le territoire de la commune de Gien (45).
Le terrain sur lequel le projet s'implante est constitué de la parcelle n°364 (49 474 m²) de la section A du cadastre.

L'emplacement des bâtiments projetés se fait sur un terrain (Zone U1 du PLUj de la communauté des communes Giennoises) actuellement en culture. Le site est bordé au Nord par des terres cultivées et boisées. A l'Ouest, le terrain est bordé par l'usine d'incinération "Cideme". L'autoroute A77 se situe à environ 15.00 mètres de distance, par delà une voie de circulation communale longeant directement le terrain. L'accès au site se fait actuellement par le Sud par une voie communale directement accessible par la départementale 122.

Aucune végétation ne sera supprimée dans le projet. Aucun bâtiment existant n'est présent le site.

Les raccordements électriques, télécom et gaz se feront depuis la voie communale et la départementale situées au sud. Un coffret EDF tarif jaune sera mis en place à proximité du portail créé en bordure de la voie communale. L'arrivée d'eau s'effectuera depuis le site de "Cideme".

Les eaux pluviales seront récoltées, traitées avec un bac dégraisseur et directement rejetées dans un bassin de récupération des eaux pluviales situé au Sud du site. Ces eaux pluviales seront en partie ré-injectées dans l'unité de méthanisation. Les eaux usées du local social seront traitées par un assainissement autonome puis rejetées dans le fossé. Les effluents liquides tels que les jus de silos, jus de la plateforme de digestat sec, condensats, et une partie des digestats liquides, seront recyclés dans le système de méthanisation.

CLASSEMENT:

Le projet est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à Enregistrement. L'installation sera enregistrée sous la rubrique suivante 2781-I.

PROGRAMME :

L'unité de méthanisation traitera :

- Matières végétales : CIVR hiver, paille et menues-paille, issues de céréales, déchets de bétaves rouges, pulpes de bétaves, patates déclassées et jus de silos.

Les eaux pluviales viendront en dilution. Hors recirculation, cela représente 30 200 T/an de matières entrantes comprenant les eaux pluviales recirculées

Le biogaz produit par l'installation est transformé en biométhane et injecté dans le réseau de distribution de gaz. Le digestat issu du processus de méthanisation est valorisé sur un plan d'épandage constitué des terres propres à la SAS LES 3 DOMES.

L'installation traitera des matières végétales. Le recirculat représente 40 000 m3.

Hors recirculation, cela représente 30 200 t/an soit 83V/j de matières entrantes.

La méthanisation:

Le processus de production des digestats est présenté de manière détaillée dans le dossier de demande d'enregistrement ICPE auquel est rattaché ce document. Seuls les éléments généraux de description sont rappelés ci-après.

Ce processus est le résultat d'une activité microbienne complexe, entièrement réalisée dans des conditions anaérobies. On admet généralement que le schéma de fermentation comprend trois étapes successives de dégradation de la matière organique, réalisées par des populations bactériennes bien spécifiques :

- 1^{re} phase : acidogénèse : hydrolyse et acidification
- 2^e phase : acétogénèse
- 3^e phase : méthanogénèse

Ces trois phases sont indissociables, formant un tout dynamique appelé fermentation méthanique. Les produits de la méthanisation sont le biogaz (composé en majorité de méthane), source primaire d'énergie d'origine renouvelable, et le « digestat », matière issue de la fermentation des substrats organiques.

La méthanisation conduit à la production de biogaz et d'une matière organique stabilisée : le digestat.

Le biogaz:

Le biogaz produit par le processus de méthanisation est stocké à l'intérieur des digesteurs à l'aide d'une couverture à double membrane étanche. Le niveau de la membrane inférieure évolue suivant la quantité de biogaz stockée. En cas d'impossibilité de stocker ou de valoriser le biogaz, celui-ci est dirigé vers une torçière de sécurité.

Le biogaz est ensuite dirigé vers un système d'épuration assurant différents processus de traitement :

- La désulfuration grossière est réalisée par insufflation d'air ou de dioxygène dans le stockage de gaz. L'adjonction d'oxygène permet de précipiter le sulfure d'hydrogène gazeux dégagé par la méthanisation en soufre minéral à l'intérieur du digesteur. La désulfuration fine se poursuit par un traitement du biogaz sur charbons actifs.
- Le biogaz est ensuite séparé de l'eau condensée en passant dans un sécheur fonctionnant via un groupe frigorifique.

- La concentration membranaire permet de séparer le méthane des autres gaz, essentiellement du CO2. Cette méthode s'appuie sur la différence de vitesse de diffusion des constituants du biogaz au travers des parois des membranes. Le méthane est retenu par la succession des membranes alors que les autres gaz diffusent au travers. Le biométhane obtenu rejoint un poste d'injection via le réseau de distribution de gaz. Le biométhane obtenu rejoint après compression un poste d'injection. Le poste d'injection injecte le gaz sur le réseau GRDF de la commune de Gien.

Le digestat:

Le digestat est le résultat de la fermentation des matières organiques. Le digestat issu de la méthanisation sera traité par épandage sur les terres des agriculteurs de la SAS LES 3 DOMES (sur les communes de Gien, de La Bussière et d'Ouzouer sur Trézée, Briare et Poilly Lez Gien).

Installations projetées:

- 01 - Digesteur
- 02 - Conteneur de process
- 03 - Digesteur
- 04 - Cuve stockage de digestat liquide
- 05 - Lagune stockage de digestat liquide
- 06 - Poste d'injection GRDF
- 07 - Conteneur d'épuration et conteneur de la chaudière
- 08 - Torçière de sécurité
- 09 - Local social
- 10 - Préfosse
- 11 - Les trémies d'insertion
- 12 - Silo de stockage de digestat solide
- 13 - Pont à bascule
- 14 - Bassin de récupération des EP
- 15 - Plate-forme de stockage des intrants
- 16 - Plate-forme de stockage couverte des intrants
- 17 - Transformateur EDF

NOTICE

PC

04

UNITE DE METHANISATION
SAS LES 3 DOMES - Les Gâtines - 45 500 GIEN

LESQUEM ARCHITECTURE - 11 rue de la mairie - 35120 Dol de Bretagne - 06.82.23.12.79

Aude de Lesquet

D.P.L.G. n° 07144

11 rue de la mairie

35120 Dol de Bretagne

06

UNITE DE METHANISATION
SAS LES 3 DOMES - Les Gâlines - 45 500 GIEN

LESQUEN ARCHITECTURE - 11 rue de la mairie - 35120 Dol de Bretagne - 06 62 23 12 79

Aude de Lesquen
DPLG n° 071644
11 rue de la mairie
35120 DOL DE BRETAGNE



Implantation:

Le projet s'implantera à une distance minimale de 100,00 m de toute habitation. Hors voie départementale, les constructions projetées à usage industriel seront implantées à au moins 10,00 m de la limite d'emprise des voies. (article U13 - 3.3.2 de la Zone UI du PLUi).

Les constructions projetées à usage industriel ne jouxtant pas les limites séparatives s'implanteront à une distance minimale de 5,00 m. (article U13 - 3.3.3 de la Zone UI du PLUi).

Il n'existe pas de cours d'eau, sources ou puits à proximité. Des marges d'isolement ne seront pas nécessaires.

Il n'existe pas dans le PLUi de règle concernant les distances entre bâtiment industriel projetés. Les distances entre bâtiments projetés respectent les règles de sécurité en vigneur pour ce type d'installation.

Hauteur des constructions:

La plate-forme couverte ne dépassera pas 15,00 m de hauteur. Les dômes des cuves ne dépasseront pas la hauteur de 13,50 m. La hauteur réglementaire maximale de 15,00 m est respectée (article U13 - 3.2.1 de la zone UI).

Matériaux et façades:

Afin d'assurer une bonne insertion des ouvrages dans le paysage, le projet tend à respecter l'ensemble de l'article U14 de la zone UI du PLUi. Les bâtiments projetés reprennent les caractéristiques des hangars environnants et des dispositions constructives traditionnelles de la région :

La préfosse possèdera un couvercle en béton gris clair. Les deux trémies d'insertion seront constituées d'un revêtement inox. Le caisson d'épuration et le conteneur de process seront constitués d'une tôle pré-laquée RAL 6005 vert mousse.

Les plateformes de stockage et le silo de stockage de digestat solide auront des parois amovibles T en béton banché gris. La quatrième plate-forme sera couverte d'un bac-acier de teinte ardoisé. Elle sera également bardée sur trois faces en tôle pré-laquée RAL 6005 vert mousse et ouverte seulement en façade Nord.

Les deux digesteurs et la cuve de stockage de digestat liquide seront revêtus d'un bardage trapèzoïde en aluminium pré-laqué RAL 6005 vert mousse. Ils seront couverts d'un dôme en membrane PVC RAL 7037 gris poussière.

Le local social sera couvert d'un bac acier teinte "ardoisé". Ses façades seront couvertes d'un enduit de teinte PRB "Vallée de Sèvre".

Espaces extérieurs:

Les voies de circulation seront stabilisées. Les trois cuves seront ceinturées d'un espace stabilisé pour favoriser l'accès et l'entretien. Le reste de espaces extérieurs seront engazonnés et plantés de façon à s'intégrer au mieux dans le paysage à hauteur de 19 874 m², soit environ 40 % de la surface totale du terrain (49 474 m²) (article U15 de la zone UI du PLUi).

Une clôture métallique grillagée de 1,80 m de hauteur ceinturera l'ensemble du site. Cette clôture sera doublée d'une haie d'essence locale ce qui limitera l'impact visuel du projet dans le paysage (article U14 - 4.1.6 de la zone UI du PLUi). Cette haie bocagère reprendra les essences locales d'arbres et arbustes. Ces éléments visent à intégrer le projet dans son contexte en tenant compte de l'aspect visuel pour les tiers.

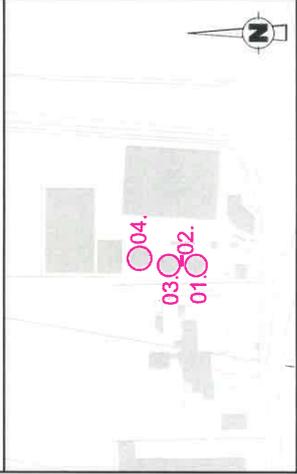
Deux nouvelles entrées constituées d'un portail de 4,00 m de long seront créées côté Sud et Est. Sur l'emprise du terrain, ces portails seront précédés d'un espace permettant d'éviter l'encroisement des voies de circulation. Trois places de stationnement pour voiture sont prévues afin de ne pas encombrer l'espace public, dont une PMR et une pouvant être destinée aux véhicules électriques rechargeables. Un espace à vélo couvert est également prévu.

Réglementation thermique 2012:

La réglementation thermique ne s'applique pas à ce présent permis de construire. Le seul local implanté sera un local social non chauffé et destiné à l'entretien et la maintenance des cuves.

UNITE DE METHANISATION
 SAS LES 3 DOMES - Les Gâtines - 45 500 GIEN

LESQUEM ARCHITECTURE - 11 rue de la mairie - 35120 Dol de Bretagne - 06 82 23 12 79



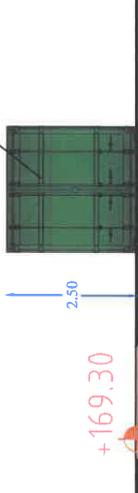
Tôle vert mousse
 RAL 6005



FACADES SUD ET NORD
 02. Conteneur de process

1/100

Tôle vert mousse
 RAL 6005

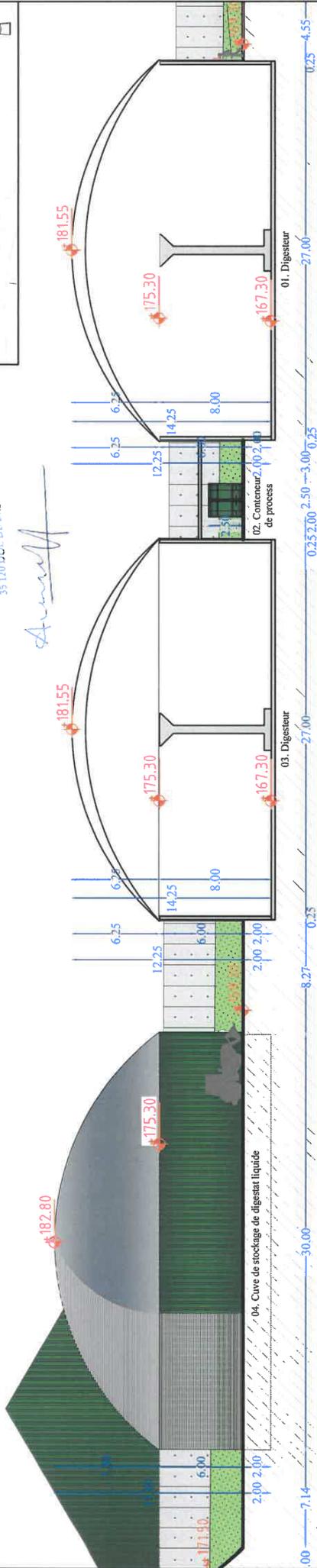


FACADES EST ET OUEST
 02. Conteneur de process

1/100

Aude de Lesquen
 DPLG n° 071644
 11 rue de la mairie
 35120 DOL DE BRETAGNE

Audiff



Toit membrane extérieur PVC
 RAL 7037 Gris poussière

Toit membrane extérieur PVC
 RAL 7037 Gris poussière

Toit membrane extérieur PVC
 RAL 7037 Gris poussière

Bardage métallique en tôle
 aluminium pré-laquée
 RAL 6005 Vert mousse

Bardage métallique en tôle
 aluminium pré-laquée
 RAL 6005 Vert mousse

Bardage métallique en tôle
 aluminium pré-laquée
 RAL 6005 Vert mousse

Toit membrane extérieur PVC
 RAL 7037 Gris poussière

Toit membrane extérieur PVC
 RAL 7037 Gris poussière

Toit membrane extérieur PVC
 RAL 7037 Gris poussière

Bardage métallique en tôle
 aluminium pré-laquée
 RAL 6005 Vert mousse

Bardage métallique en tôle
 aluminium pré-laquée
 RAL 6005 Vert mousse

Bardage métallique en tôle
 aluminium pré-laquée
 RAL 6005 Vert mousse

01. Digesteur

01. Digesteur

01. Digesteur

1/300

04. Cuve de stockage de digestat liquide

04. Cuve de stockage de digestat liquide

03. Digesteur

02. Conteneur de process

01. Digesteur

09

Les plans réalisés ne peuvent en aucun cas être considérés comme plan d'exécution. Les cotes de niveaux de terrain et les cotes de construction ne sont qu'indicatives, la réalisation des projets nécessitant une étude spécialisée sous la responsabilité des entrepreneurs.

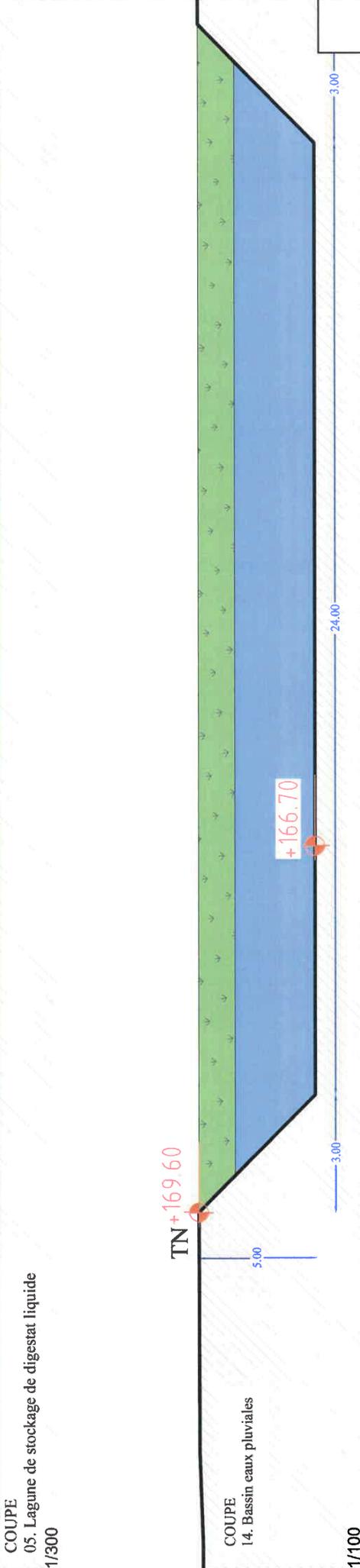
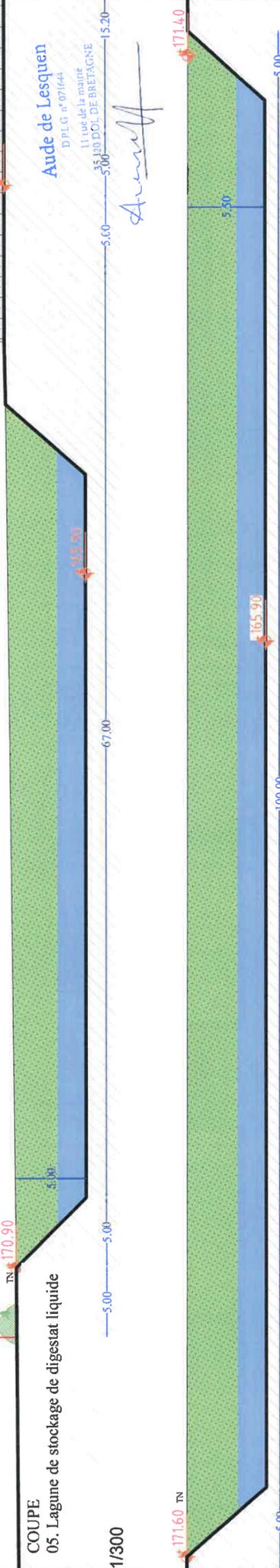
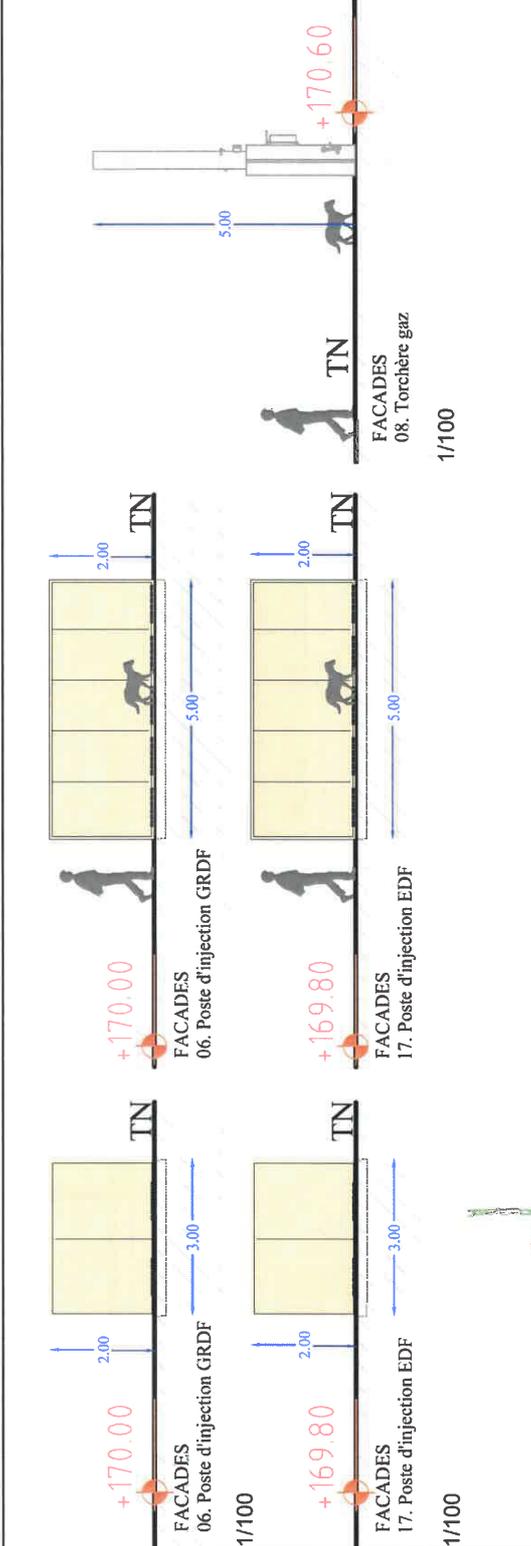
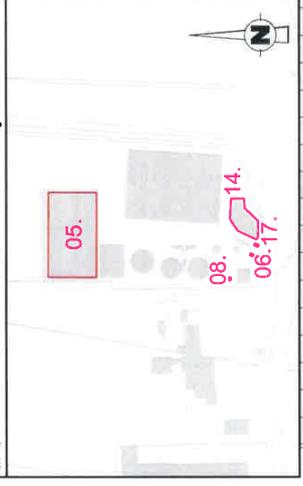
Architecte
DITLO
Agence LESQUEN

FACADES
1/100 et 1/300
05. LAGUNE DECANtATION
06. POSTE INJECTION GRDF
08. TORCHERE
14. BASSIN CAUX PLUVIALES
17. TRANSFORMATEUR EDF

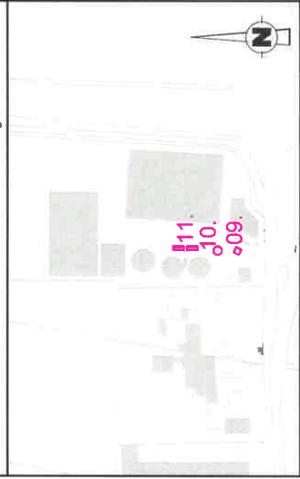
PC
05

UNITE DE METHANISATION
SAS LES 3 DOMES - Les Gâlines - 45 500 GIEN

LESQUEN ARCHITECTURE - 11 rue de la mairie - 35 120 Dol de Bretagne - 06 82 23 12 79

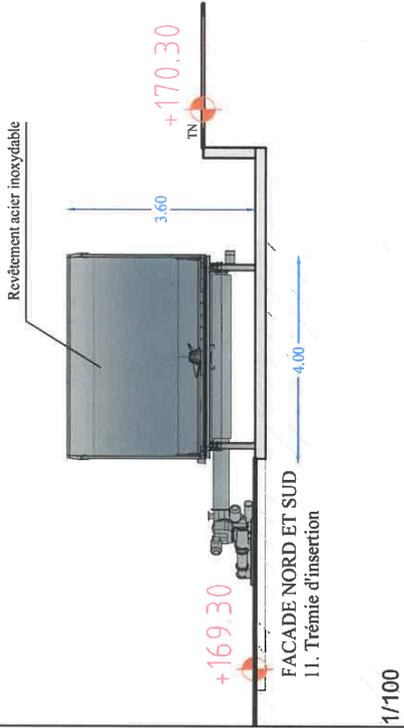
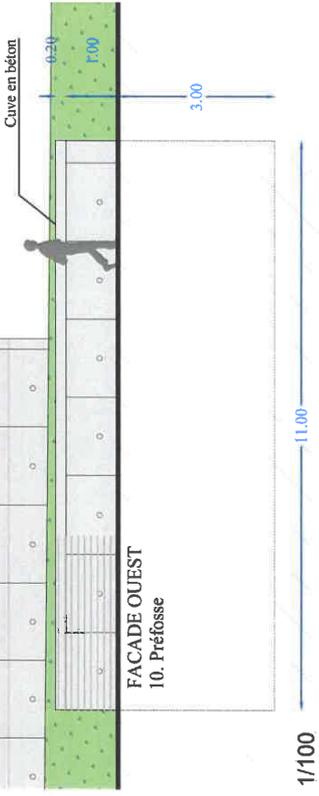


Les plans réalisés ne peuvent en aucun cas être considérés comme plan d'exécution. Les cotes de niveaux de terrain et les cotes de construction ne sont qu'indicatives, la réalisation des projets nécessitant une étude spécialisée sous la responsabilité des entrepreneurs.



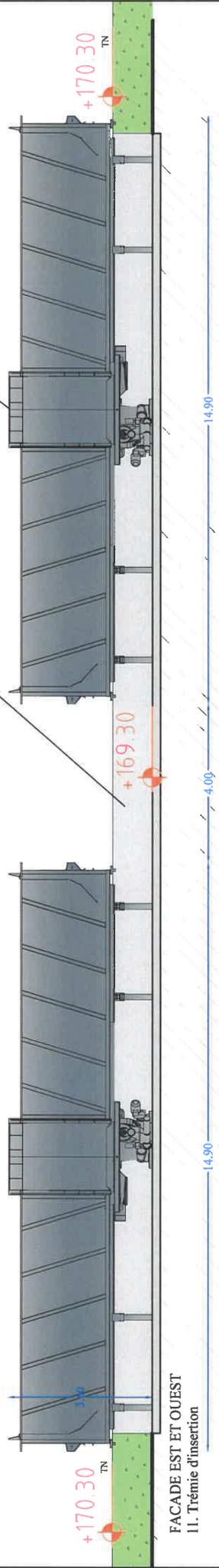
Aude de Lesquen
D.P.T.G n° 071644
11 rue de la mairie
35120 DOL DE BRETAGNE

Audé



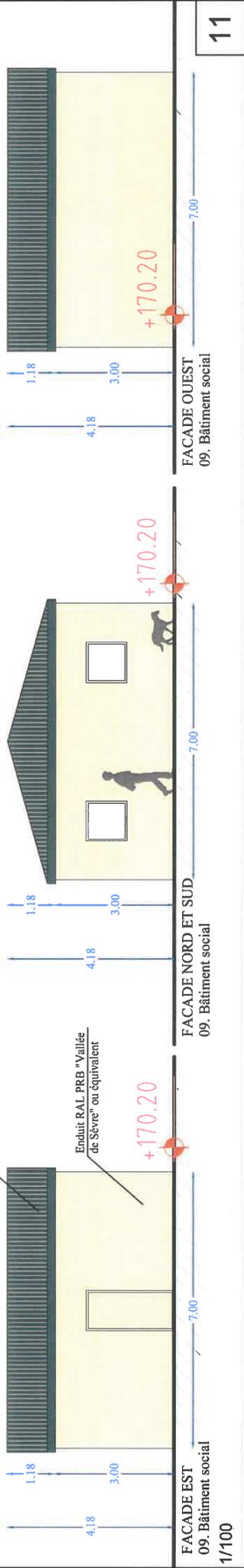
Revêtement acier inoxydable

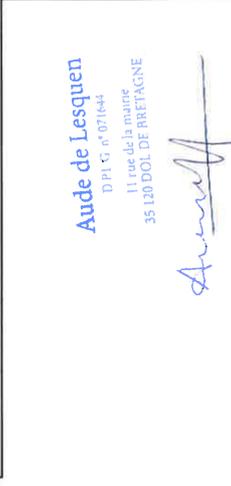
Mur de soutènement en béton barbé



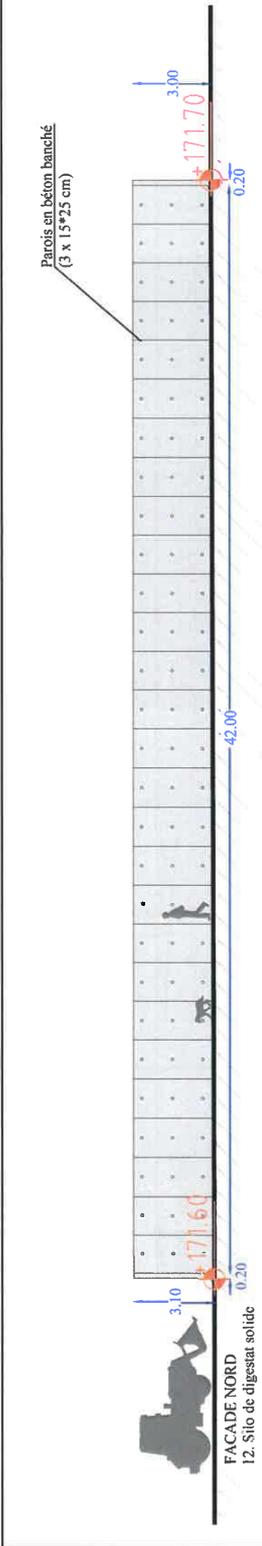
Toiture bac-acier
Teinte ardoise

Enduit RAL PRB "Vallée
de Sèvre" ou équivalent

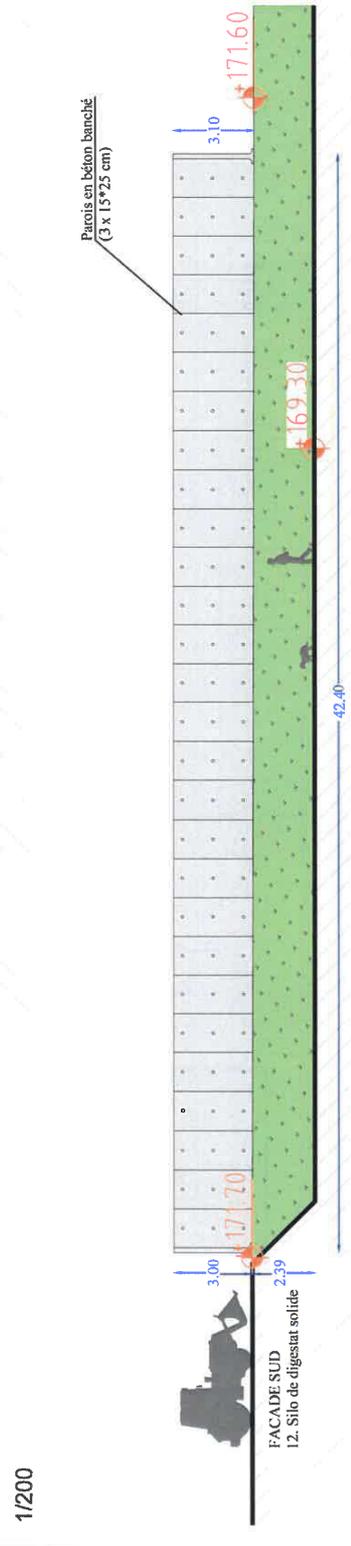




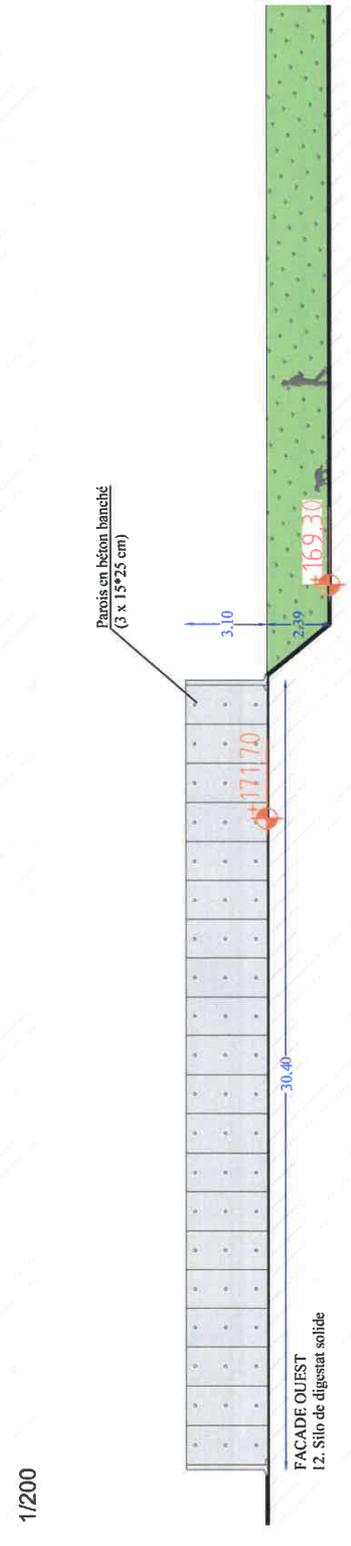
Aude de Lesquen
 D.P.L.G. n° 071644
 11 rue de la meule
 35 120 DOL DE BRETAGNE



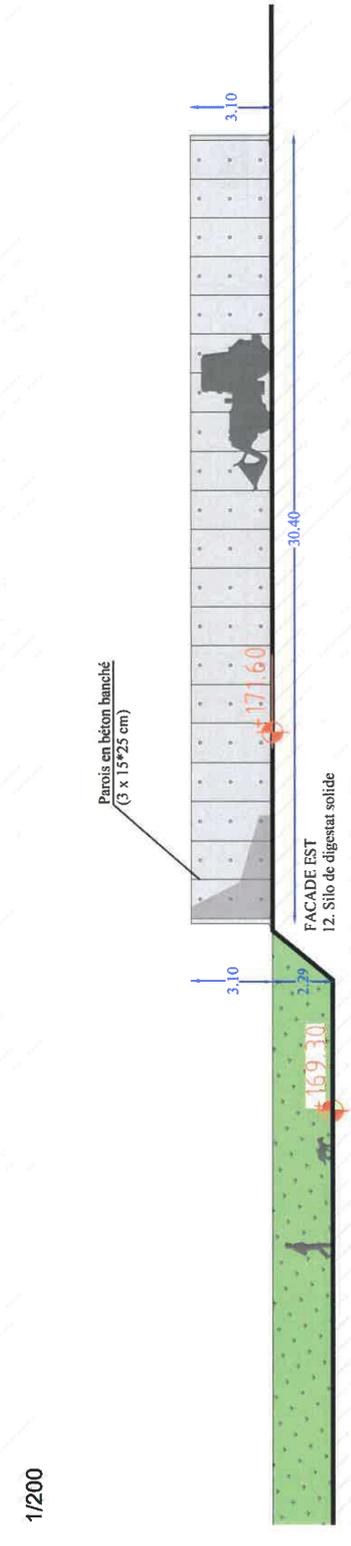
1/200



1/200

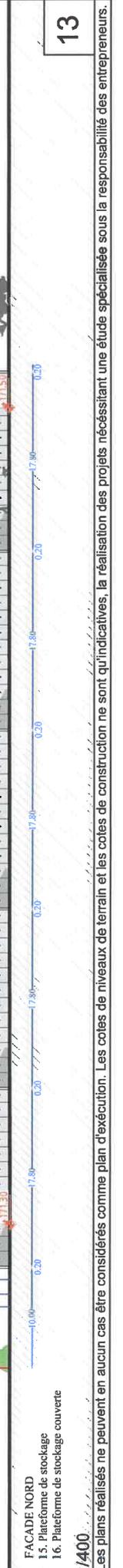
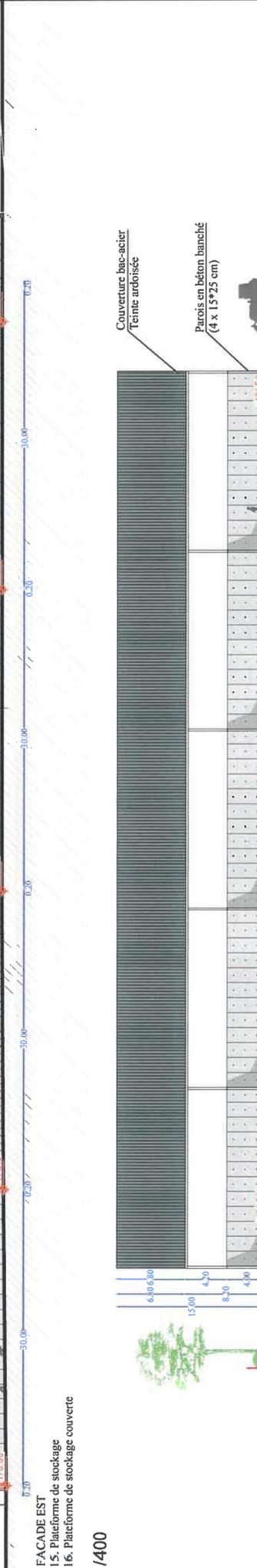
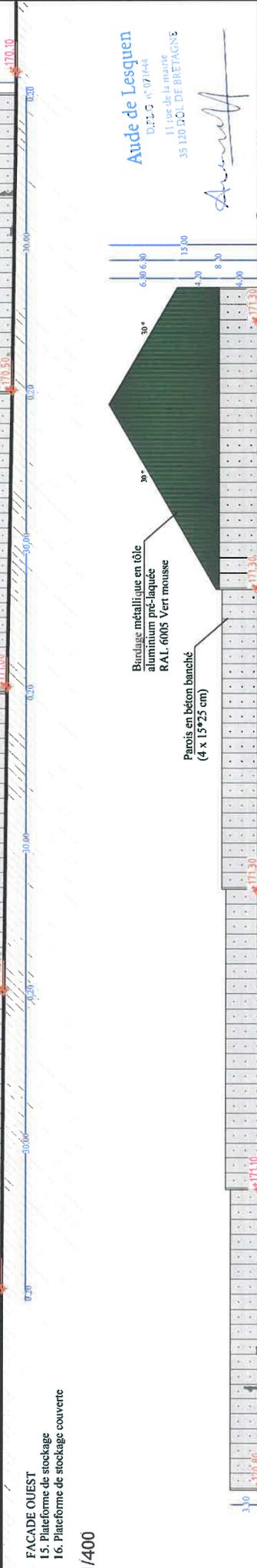


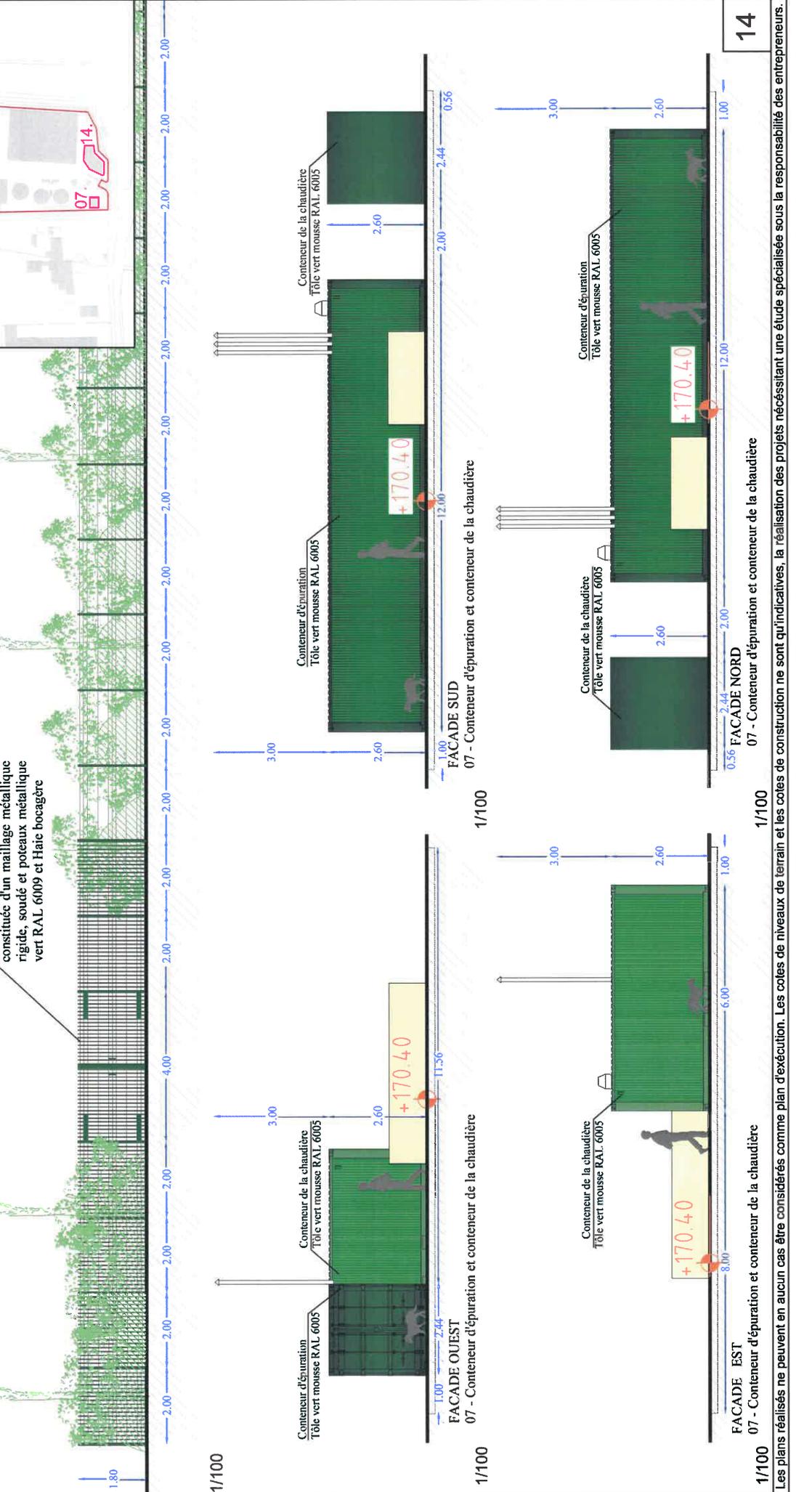
1/200



1/200

UNITE DE METHANISATION
 SAS LES 3 DOMES - Les Gâtines - 45 500 GIEN
 LESQUEUEN ARCHITECTURE - 11 rue de la mairie - 35100 Dol de Bretagne - 06.62.23.12.79







Aude de Lesquen
 DPLG n° 071444
 11 rue de la mairie
 35120 DOL DE BRETAGNE

Audell

ELEMENTS DU PROGRAMME:

- 01 - Digesteur
- 02 - Conteneur de process
- 03 - Digesteur
- 04 - Cuve de stockage de digestat liquide
- 05 - Lagune de stockage de digestat liquide
- 06 - Poste d'injection
- 07 - Dalle et conteneur d'épuration
- 08 - Torchère de sécurité
- 09 - Local social
- 10 - Préfesse pour intrants liquide
- 11 - Trémie d'insertion
- 12 - Silo de digestat solide
- 13 - Pont à bascule
- 14 - Bassin de récupération
- 15 - Plateforme de stockage des intrants solides
- 16 - Plateforme de stockage couverte
- 17 - Transformateur

SURFACES:

- Surface du terrain : 49 474 m²
- Surface végétalisée : 19 874 m²
- Surface clos et couvert : 3 143,17 m²
- Emprise au sol projet : 21277,12 m²

LEGENDE:

- Espace engazonné
- Espace stabilisé
- Dalle béton
- Clôture

UNITE DE METHANISATION
SAS LES 3 DOMES - Les Gâlines - 45 500 GIEN

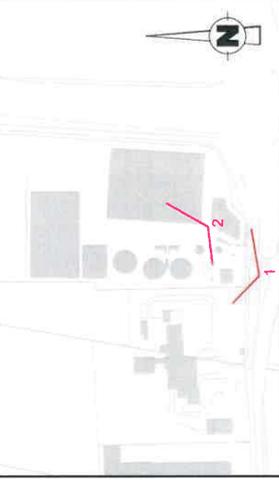
LESQUEN ARCHITECTURE - 11 rue du la mairie - 35 120 Dol de Bretagne - 06.82.23.12.79



VUE 1

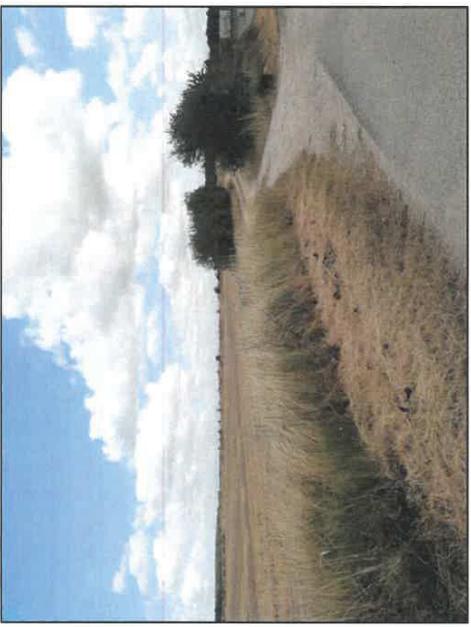


VUE 2

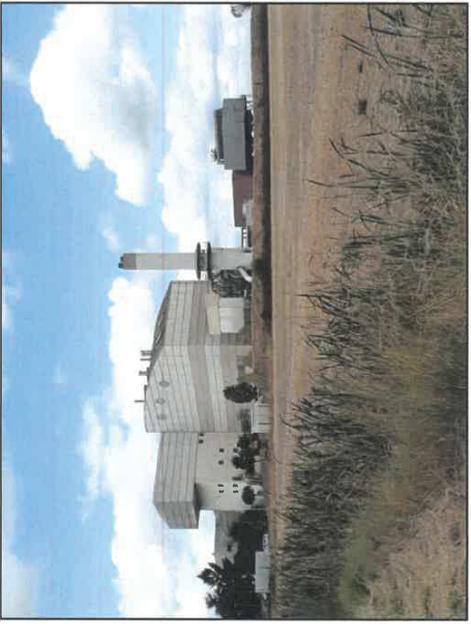


Aude de Lesquen
 DPLG n° 071644
 11 rue de la mairie
 35 120 DOL DE BRETAGNE

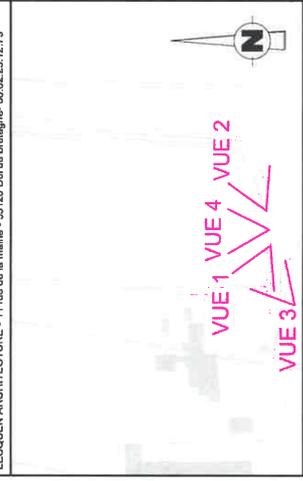
	ENVIRONNEMENT	PC
		07-08
UNITE DE METHANISATION SAS LES 3 DOMES - Les Gâtines - 45 500 GIEN		
LESQUEN ARCHITECTURE - 11 rue de la maille - 35120 Dol de Bretagne - 06.92.23.12.79		



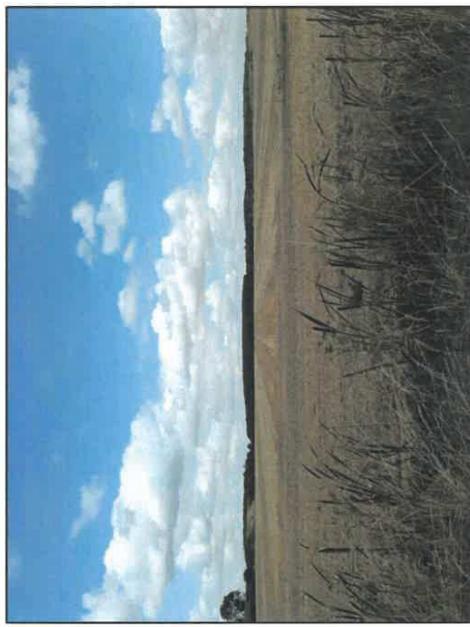
VUE 2



VUE 1



Aude de Lesquen
 D.M.S. n° 071044
 11 rue de la maille
 35 120 DOL DE BRETAGNE

VUE 4



VUE 3